

Mémoire du
Centre d'Action Laïque



Élections communales et provinciales 2018

Table des matières

Pourquoi un mémorandum ?	5
Encourager la participation et l'engagement citoyens	6
Le vote des étrangers	6
Le vote des personnes en perte ou privées d'autonomie	7
La participation citoyenne	7
Assurer la laïcité et l'impartialité de l'État	8
L'impartialité des pouvoirs publics et la non-ingérence des cultes dans les affaires de l'État	8
Le financement des cultes, des Maisons de la Laïcité et des salles neutres pour les cérémonies	9
Préparer l'avenir : école et petite enfance	10
L'éducation et l'enseignement	10
L'accueil des jeunes enfants	12
Encourager la solidarité, l'égalité et la cohésion sociale	13
La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	13
L'accès à la culture	14
L'égalité et la lutte contre la violence et le sexisme	15
Lutter contre les extrémismes	17
Garantir le respect et les droits de chacun	18
Les Gens du Voyage	18
La prostitution de rue	18
Les centres fermés	19
Les plans de répartition des demandeurs d'asile et les initiatives locales d'accueil	19
Prévention et sécurité : atteindre un équilibre délicat	21



Pourquoi un mémoire ?

Pour le **C**entre d'**A**ction **L**aique, les échéances électorales constituent un moment capital qui lui permet de rappeler les valeurs fondamentales qui sous-tendent son action mais également de s'adresser aux représentants politiques et aux citoyens.

Les élections communales et provinciales constituent un moment démocratique important. Dans cette perspective, le CAL a listé les revendications et préoccupations du mouvement laïque qui, sur le plan institutionnel, sont du ressort des communes et des provinces.

Les élus locaux sont les plus proches interlocuteurs des citoyens. À ce titre, ils doivent pouvoir être facilement interpellés et interrogés sur leur programme, leur action et leur vision du quotidien.



Encourager la participation et l'engagement citoyens

Principes fondamentaux :

- Le vote est un facteur d'**intégration** et d'**émancipation**.
- La **démocratie représentative** et la **participation citoyenne** ne s'opposent pas, mais sont **complémentaires**.

Une représentation politique et démocratique en question

Le niveau de confiance de la population envers les institutions et le monde politique est actuellement particulièrement faible.

Cette insatisfaction se matérialise notamment par une poussée des extrêmes et des populismes, des discours simplistes, une désaffiliation politique et citoyenne, le tout dans un contexte d'immédiateté médiatique.

Pour une citoyenneté participative, critique et responsable

Le mouvement laïque, en tant qu'association d'éducation permanente, est soucieux de promouvoir une citoyenneté participative, critique et responsable, notamment en soutenant des initiatives à même de :

- rendre le **citoyen actif**, conscient de ses droits et de ses devoirs ;
- renforcer les **liens** entre les citoyens,
- les associations et les politiques, au-delà des échéances électorales ;
- revitaliser la **confiance** en l'avenir.

Le vote des étrangers

Le Centre d'Action Laïque propose :

- d'inciter les non-Belges à s'inscrire sur les listes électorales et prévoir **une information complète**, à jour et multilingue, au sujet des modalités et échéances de vote, des compétences et enjeux locaux ainsi que du fonctionnement du système institutionnel belge ;
- de faciliter les procédures d'inscription et de prévoir la possibilité de **s'inscrire en ligne** sur la liste des électeurs.

Le vote des personnes en perte ou privées d'autonomie

Le Centre d'Action Laïque propose :

- d'encourager et d'organiser la **participation** aux élections via un système de transports organisés ou de tenue des élections dans les **maisons de repos et de soins** et dans les **hôpitaux publics** ;
- d'assurer l'installation de bureaux de vote et de diffuser l'information sur le système de procuration dans les **prisons** et **lieux de détention** ainsi que de favoriser le vote par correspondance.

La participation citoyenne

Une démarche humaniste ne peut se concevoir sans l'implication des personnes qui constituent la société, en stimulant leur intérêt pour la chose publique.

Le mouvement laïque recommande les incitants suivants :

- Accroître la **publicité** des débats des conseils communaux et provinciaux et la diffusion de leur compte-rendu.
- Rappeler l'existence du droit d'**interpellation** des conseils communaux et provinciaux.
- Mettre en place des **assemblées et sessions citoyennes** dans les conseils communaux et provinciaux, composées de citoyens volontaires représentatifs de la population qui débattent à intervalles réguliers sur des thématiques en rapport avec les compétences locales, en amont des principales décisions.
- Renforcer et soutenir les **conseils consultatifs thématiques** en leur allouant les ressources nécessaires afin d'assurer une coordination structurelle.
- Généraliser la constitution des **conseils de jeunes locaux**.
- Soutenir, encourager et reconnaître les pratiques de **participation locale**.
- Utiliser les **nouvelles technologies** comme outil de démocratie directe : informations rapides et à jour sur les sites Internet et applications, retransmission des conseils locaux, échanges en ligne de questions et réponses aux citoyens, etc.
- Encourager les expériences pilotes de **budgets participatifs** par lesquels les citoyens se prononcent sur l'affectation d'une partie du budget et des investissements locaux.
- Favoriser le recours à la méthode **FALC** (facile à lire et à écrire) pour toute diffusion d'information.
- Réunir dans un **Code de la participation et de la démocratie locale** l'ensemble des mesures précitées.



Assurer la laïcité et l'impartialité de l'État

Principes fondamentaux :

- **La laïcité de l'État est garante d'égalité, de solidarité et d'émancipation des citoyens.**
- Les services publics doivent être **offerts à tous**, sans distinction de genre, d'âge, de convictions, d'origine, de culture.

L'impartialité des pouvoirs publics et la non-ingérence des cultes dans les affaires de l'État

La laïcité de l'État et des institutions publiques constitue le fondement de l'État de droit. Cela implique que les institutions publiques assurent une rigoureuse impartialité à l'égard des convictions philosophiques ou religieuses qui relèvent de la sphère privée. De même, aucune conception religieuse ou philosophique ne peut guider la définition et la mise en pratique des politiques publiques.

Pour le mouvement laïque, ce devoir d'impartialité est un principe fondateur indispensable qui permet d'assurer un traitement égalitaire et un exercice des libertés et droits pour tous.

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs locaux de :

- n'orner d'**aucun signe de conception religieuse ou philosophique** tout bien ou lieu affecté à un service public ;
- garantir la **neutralité des agents publics** : pas de signe distinctif (religieux, philosophique ou partisan) ;
- ne pas inclure de célébration religieuse dans le cadre d'activités organisées par les pouvoirs publics et les remplacer par l'organisation de **manifestations civiles et pluralistes** ;
- délivrer une **information objective**, juste,

complète et précise dans les administrations communales et provinciales sur la **primauté du mariage civil** sur les cérémonies confessionnelles ainsi que sur le **libre choix des citoyens concernant divers actes relatifs à l'état civil** (don d'organes, déclaration

anticipée relative à l'euthanasie, inhumation et incinération dans un lieu neutre, reconnaissance anticipée de paternité, changement de sexe, double nom, etc.) ;

- de lutter, en tant qu'employeurs, contre toutes les formes de **discrimination**.

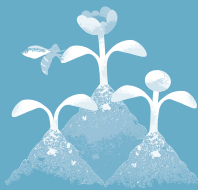
Le financement des cultes, des Maisons de la Laïcité et des salles neutres pour les cérémonies

Le mouvement laïque réclame plus d'équité entre le subventionnement des cultes et celui de la communauté philosophique non confessionnelle. Il pose notamment la question de l'absence d'octroi régulier de subvention aux Maisons de la laïcité.

Cela se traduit notamment par le fait de disposer, en l'absence d'une Maison de la Laïcité, d'un lieu adapté pour l'organisation de cérémonies laïques accueillant un large public.

Chaque commune (ou groupement de communes) devrait par ailleurs identifier un lieu destiné à organiser des hommages civils lors d'événements ou accidents de grande ampleur.

Le nouveau mode de sépulture qu'est l'humusation devrait être étudié, notamment sous les angles pratiques, mais également techniques.



Préparer l'avenir : école et petite enfance

Principes fondamentaux :

- La garantie d'un **service public gratuit, de qualité et accessible à tous**, indépendamment des moyens financiers, des convictions ou des capacités de l'enfant.
- La garantie d'**impartialité** de l'institution et des enseignants est un prérequis indispensable à l'accueil de tous les enfants.

L'éducation et l'enseignement

Depuis la naissance du mouvement laïque, l'éducation et l'enseignement sont au centre de ses préoccupations, notamment à travers la défense d'un système de qualité dont l'égalité est le socle.

Le mouvement laïque prône un enseignement qui renforce la résistance aux idéologies totalitaires et qui forge l'esprit critique. Le mouvement laïque prône une école citoyenne, émancipatrice, participative et intégrée localement.

Le CAL défend les écoles communales et provinciales en tant qu'enseignement officiel subventionné, porté par les valeurs de pluralisme, de tolérance et de liberté.

Dans le cadre des réformes en cours, le CAL confirme que l'objectif est d'aboutir à terme à un réseau public unifié, permettant de garantir le traitement égalitaire entre élèves, de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la solidarité entre écoles.

La défense et la promotion d'une école publique émancipatrice pour tous

Un enseignement public de qualité

Le Centre d'Action Laïque demande aux futurs responsables politiques communaux et provinciaux, en tant que pouvoirs organisateurs, de :

- tenir un **cadastre** précis de l'offre de places sur leur territoire et d'**anticiper** les besoins futurs ;
- veiller à une **offre suffisante et de qualité d'un enseignement impartial et public** sur chaque commune (maternelle, primaire) ou à tout le moins à une distance raisonnable en transports publics (secondaire) ;
- assurer une gestion des **inscriptions** transparente, équitable et coordonnée avec les autres pouvoirs organisateurs officiels ;
- garantir l'**accès à l'école** aux enfants en situation irrégulière en offrant un service d'accompagnement à la recherche d'école et en promouvant des projets spécifiques pour ces élèves (apprentissage du français, dispositif d'accueil des primo-arrivants...) ;
- limiter au maximum le coût des activités et des temps directement liés à l'école et mener une réflexion sur les **frais** des activités extrascolaires ;
- garantir un **repas** de qualité (local, sain et durable) à petit prix et prévoir une alternative végétarienne afin de répondre aux demandes particulières.

Des projets éducatifs et pédagogiques vecteurs d'émancipation

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs organisateurs locaux de veiller à :

- l'intégration de l'**éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle** en s'assurant que les écoles travaillent avec des opérateurs extérieurs reconnus par les pouvoirs publics ;
- la mise en œuvre d'une **prévention** en matière de harcèlement, d'assuétudes et d'usage de drogues et d'alcool ;
- une **éducation aux médias**, notamment en vue de l'acquisition d'un esprit critique ;
- une **éducation à la démocratie** et aux structures de l'État via la réalisation d'expérimentations démocratiques et de participation et des conseils de participation ;
- une éducation à l'**égalité entre les genres**.

Une école pour tous et avec ses partenaires

L'école doit intégrer les différents partenaires et s'insérer dans un réseau de proximité dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs associatifs et éducatifs.

Le CAL recommande donc à chaque pouvoir organisateur communal ou provincial de :

- soutenir et encourager la création des **associations de parents**, et leur affiliation à la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) ;
- assurer une **communication** et un partenariat avec les parents qui tiennent compte des **nouvelles formes familiales** ainsi que de l'éventuelle non-maîtrise de la langue française ou de l'écrit par les parents ;
- privilégier le recours aux **services publics** (repas, activités extrascolaires, classes de dépaysement, sorties culturelles et sportives, remédiation scolaire...).

L'impartialité à l'école

Le mouvement laïque rappelle son refus de toute manifestation extérieure de signes religieux ou philosophiques à l'école.

Le Centre d'Action Laïque réaffirme avec force l'importance de l'apprentissage rationnel, sans tabou ni censure, de toutes les matières.

Le CAL demande aux pouvoirs communaux et provinciaux de :

- garantir la **neutralité** de l'espace scolaire : pas de signes distinctifs religieux, philosophiques ou partisans, dans le chef des enseignants des écoles publiques et dans le chef des élèves ;
- encourager la mise en œuvre des **deux heures de cours de philosophie et citoyenneté (CPC)** dans leurs écoles et veiller à la sélection et à l'accompagnement des enseignants de CPC ;
- s'assurer que tous les **cours obligatoires** (en ce compris les cours de sport et les activités extérieures) soient suivis par tous les élèves.

L'accueil des jeunes enfants

En plus de son rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de la petite enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et favorise l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

En outre, il contribue à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des familles et, par conséquent, à assurer une égalité entre les genres.

Le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de :

- garantir une **offre suffisante et de qualité** de structures d'accueil de la petite enfance ; tenir un **cadastre** précis de l'offre de places sur leur territoire et **anticiper les besoins futurs** ;
- créer **un guichet local unique** permettant des inscriptions transparentes et égalitaires ;
- limiter la **participation financière parentale** en adéquation avec les revenus du ménage ;
- assurer une offre suffisante et de qualité par des professionnels formés, ainsi que l'accessibilité de **l'accueil extrascolaire et du temps libre** ;
- mettre en place des **services d'accueil ponctuels** pour les parents suivant des formations ou à la recherche d'un travail.



Encourager la solidarité, l'égalité et la cohésion sociale

La défense des valeurs de solidarité et d'égalité est indissociable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La commune est en première ligne en matière de lutte contre la précarité via la gestion de l'aide sociale.

Le niveau local est également un acteur de premier plan en matière d'offre culturelle et de loisirs. Dans ce cadre, le mouvement laïque encourage les communes et provinces à favoriser le dialogue et le partenariat avec le monde associatif dans sa globalité afin de renforcer la cohésion sociale.

La cohésion sociale et la solidarité doivent également s'exercer en s'appuyant sur des politiques d'égalité et de lutte contre le sexisme et les discriminations basées sur le genre.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Principes fondamentaux :

- Veiller à l'**émancipation** sociale, culturelle et économique ; l'**autonomie** et la **responsabilité** étant les moyens d'y parvenir.
- L'**action sociale** doit être offerte à tous, sans distinction de genre, d'âge, de conviction, d'origine, de culture.

En Belgique, le SPF Économie estimait en 2016 à 15,5 % le taux de risque de pauvreté. Ce taux atteint quasi 20 % en Région wallonne et 31 % à Bruxelles.

Pour véritablement porter ses fruits, l'émancipation laïque doit se coupler à un authentique projet d'émancipation sociale. Le droit à un niveau de vie suffisant constitue donc un préalable indispensable à l'exercice d'autres droits fondamentaux.

Par conséquent, le mouvement laïque encourage les autorités locales et les responsables de CPAS à :

- assurer un **service public de qualité et ambitieux, impartial et garant de l'égalité** entre les citoyens ;
- renforcer l'**information** au sujet des droits sociaux afin d'endiguer le non-recours aux droits sociaux et mettre en place des guichets uniques décentralisés ;
- s'engager à réaliser sur chaque commune un **plan de cohésion sociale** (PCS) ;
- encourager la **mixité** dans toutes ses dimensions (de genre, sociale, culturelle et économique) au sein des localités, notamment en créant du logement mixte et des infrastructures accessibles à tous ;
- garantir l'accès aux **soins de santé** pour tous ;
- adopter des mesures pour assurer l'**accès à un logement décent et aux services de base**, notamment par une augmentation de l'offre de logements sociaux et la lutte contre les marchands de sommeil ;
- avoir recours à la législation permettant la réquisition d'**immeubles inoccupés** afin d'y héberger des sans-abri ;
- refuser toute approche répressive et stigmatisante de la **mendicité** et renforcer le rôle actif des autorités locales en faveur des sans-abri ;
- soutenir les services d'**aide juridique** de première ligne ;
- engager des **médiateurs** jouant le rôle d'interface entre les administrations et les citoyens, de manière neutre et impartiale ;
- mettre en œuvre un **parcours d'accueil des primo-arrivants (DAPA)** dans chaque commune qui veille à l'autonomie et l'émancipation des personnes ;
- renforcer les actions en faveur des personnes **toxicomanes** dans des structures d'accueil adaptées, étudier l'implantation de salles de consommation sur le territoire local et encourager les politiques de réduction des risques ;
- veiller à une information complète des travailleurs sociaux des CPAS et d'autres services sociaux concernés par le **secret professionnel** ;
- déclarer la commune « **hors service communautaire** » (service presté à la demande du CPAS dans le cadre de ce projet individualisé d'intégration sociale).

L'accès à la culture

La culture sous toutes ses formes constitue un outil favorisant l'émergence de la réflexion critique et l'émancipation de l'individu ; le mouvement laïque demande aux autorités communales et provinciales de :

- maintenir l'offre et l'accès à des **bibliothèques** publiques et d'y garantir l'accès et une formation aux usages éthiques, critiques des **nouveaux médias** (NTIC) ;
- garantir l'accès à la **vie culturelle** pour tous, notamment via une offre locale et de proximité à bas coût et un soutien à toutes les formes d'expression culturelle présentes dans les entités locales.

L'égalité et la lutte contre la violence et le sexisme

Principes fondamentaux :

- Renforcer la **représentation** et la visibilité des femmes à l'échelon local par la mise en œuvre d'une politique « genrée ».
- Lutter contre les **inégalités** et **violences** sexo-spécifiques.

Malgré les garanties constitutionnelles, l'égalité des femmes et des hommes est loin de se traduire dans les faits, notamment en termes de représentation et d'égalité salariale.

En outre, les chiffres des violences intrafamiliales et envers les femmes restent effrayants.

Égalité hommes-femmes

Le CAL recommande aux communes et provinces, en tant qu'employeurs et pouvoirs publics :

- d'attribuer, à un membre du collège local, **une compétence et un budget « égalité femmes-hommes »** et de mettre en place ou soutenir les services d'égalité des chances au sein des administrations locales ;
- d'assurer la **parité** lors de la constitution des collèges communaux et provinciaux ;
- d'intégrer les recommandations du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes au sujet du congé de **maternité** des femmes mandataires ;
- de mettre sur pied un **conseil consultatif** « égalité femmes-hommes » ;
- d'intégrer la dimension du genre (« gender mainstreaming » et « gender budgeting ») dans les politiques locales et dans les relations des entités locales avec leurs partenaires ;
- de garantir une **représentation équitable** des femmes et des hommes à tous les niveaux de responsabilité au sein des administrations ;
- de prendre de réelles mesures pour lutter contre le **sexisme** dans l'espace public, notamment via des structures facilitant le dépôt de plainte en cas d'agression verbale ou physique à caractère sexiste.

Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

En Belgique, plus de 100 femmes décèdent chaque année des suites de violences sexo-spécifiques et familiales. Les enfants sont également les victimes collatérales ou directes de ce fléau. Cette violence est également présente au sein des couples homosexuels et chez les personnes âgées.

Le mouvement laïque demande aux autorités locales :

- d'accorder toute l'attention et tous les moyens nécessaires aux actions de **sensibilisation** et d'information du public et de tous les intervenants sociaux ;
- de veiller à former les agents de **police** à recevoir et à traiter adéquatement les plaintes dans des structures d'accueil adéquates ;
- d'assurer, pour les agents de première ligne, le devoir de mettre la victime en contact avec le **service d'aide aux victimes** ;
- d'assurer une prise en charge spécifique à chaque victime quel que soit son statut et de prévoir un nombre suffisant de **logements adaptés** pour répondre aux situations d'urgence ; de privilégier l'éloignement des personnes violentes du domicile familial plutôt que le déménagement des victimes ;
- de développer un **suivi pluridisciplinaire** et coordonné entre les professionnels en contact avec les violences intrafamiliales : personnel de prévention et d'accueil, personnel médical, policier, juridique, etc.

Lutte contre la trans-bi-homophobie

Le mouvement laïque appelle les responsables locaux à prendre des mesures concrètes contre la trans-bi-homophobie :

- en améliorant l'accueil et la formation du personnel **administratif**, interlocuteur de première ligne notamment pour les procédures de changements de sexe ;
- en garantissant aux couples du même sexe le droit de **se marier** sans que l'exercice de ce droit ne donne lieu à une quelconque différence de traitement ou d'accueil de la demande ;
- en assurant des structures d'accueil pour les **jeunes** en situation d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle ;
- en améliorant l'accueil et la formation du personnel **policier**, des victimes de violences à caractère trans-bi-homophobe.



Lutter contre les extrémismes

Principes fondamentaux :

- Veiller à l'**intransigeance** face à l'intolérance, au racisme, au fanatisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, au négationnisme et aux discriminations.
- Assurer le devoir de **mémoire** et la transmission du savoir.

Les manifestations de rejet de l'autre, l'intolérance, le racisme, le fanatisme, l'antisémitisme, la xénophobie restent malheureusement répandus et s'expriment notamment via de nouveaux médias. Les propos haineux, y sont exprimés de manière de plus en plus décomplexée et ne peuvent rester impunis.

Le mouvement laïque affirme son attachement à la démocratie et au respect des droits humains fondamentaux. Il dénonce les idées véhiculées par les partis dont l'idéologie prône l'exclusion de groupes ou d'individus. Il condamne avec énergie les comportements racistes et antidémocratiques et défend une société juste, progressiste et solidaire, assurant à chacun la liberté de pensée et d'expression ainsi que l'égalité de tous devant la loi sans distinction de genre, d'origine, de culture ou de conviction.

Le mouvement laïque invite les responsables communaux et provinciaux à sensibiliser l'ensemble des citoyens et, en particulier

les plus jeunes, au devoir de mémoire, au travail d'histoire et de vigilance, à la nécessité de dénoncer le révisionnisme et l'oubli et d'éduquer à la citoyenneté.

Le Centre d'Action Laïque demande aux pouvoirs locaux :

- d'adhérer au réseau « Territoires de la Mémoire » ;
- de n'entretenir aucun rapport avec les élus des partis prônant le fanatisme, le rejet et l'exclusion de groupes ou d'individus et de ne participer, en aucun cas, à une coalition avec ces partis au sein des conseils communaux et provinciaux ni à leurs activités ;
- d'être attentifs à ne pas développer une rhétorique populiste ;
- de faire adopter une charte de valeurs qui reprend l'ensemble des valeurs démocratiques et fondamentales auxquelles la commune, la province et leurs administrations adhèrent tant à l'égard des citoyens qu'en leur sein.



Garantir le respect et les droits de chacun

Principes fondamentaux :

- Veiller au respect des valeurs universelles des **droits humains**.
- Assurer un **égal accès** aux droits pour tous, sans distinction liée à la situation administrative et sociale.

Les Gens du Voyage

Les familles de Gens du Voyage sont depuis de longues années en proie à des difficultés croissantes dans la recherche d'un lieu où il leur est permis d'habiter dans le respect de leurs traditions.

Par conséquent, le CAL demande :

- d'augmenter le nombre de **terrains familiaux d'habitation et d'aires d'accueil** accessibles aux Gens du Voyage, sur base d'un cadastre, et favoriser une politique globale proactive et volontariste pour aménager ces terrains ;
- de veiller à un **accompagnement socio-administratif** adéquat des Gens du Voyage ;
- de veiller au travail d'accompagnement et de proximité en vue d'instaurer et assurer un **dialogue** entre les riverains et les Gens du Voyage.

La prostitution de rue

Le CAL se préoccupe, avant tout, des droits des personnes qui se prostituent. Il s'agit de veiller au respect des valeurs de dignité humaine, d'autonomie des personnes, d'accès égalitaire des citoyens aux soins et aux services publics et de lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains.

Les mandataires communaux, les bourgmestres et échevins et les chefs de corps des zones de police doivent mettre en place une solution harmonisée qui ne participera ni à la stigmatisation de ces personnes, ni à la précarisation de leurs conditions de travail. Cela implique notamment de ne pas les isoler et d'assurer leur sécurité.

Le CAL recommande de :

- mettre en œuvre une **concertation** locale et régionale, à intervalles réguliers, pour aborder cette thématique avec les acteurs locaux et assurer une médiation avec les riverains ;
- intégrer la question de la prostitution des **personnes migrantes** dans le cadre de ces concertations ;
- mettre en œuvre une politique de **réduction des risques**, et des programmes qui permettent aux personnes prostituées qui le souhaitent de sortir de la prostitution ;
- assurer un renforcement de la lutte contre les réseaux de **traite des êtres humains** ;
- renforcer la **formation** spécifique des personnes en contact avec le public cible.

Les centres fermés

Le mouvement laïque dénonce et s'oppose à l'existence de tout centre fermé pour étrangers en Belgique. S'agissant d'une matière relevant du pouvoir fédéral, le CAL demande aux responsables locaux de s'opposer à l'installation de pareils centres sur leur territoire et de dénoncer les structures déjà existantes.

Les plans de répartition des demandeurs d'asile et les initiatives locales d'accueil

L'incapacité actuelle d'apporter une réponse humaine et solidaire à la situation migratoire a contribué à renforcer les politiques de contrôle et à nourrir les expressions d'hostilité à l'égard des exilés et personnes déplacées.

Le CAL demande aux pouvoirs publics d'adopter une attitude réaliste et solidaire qui revalorise la politique d'accueil dans un esprit humaniste et constructif. Le CAL invite les responsables locaux à analyser les bonnes pratiques en matière d'accueil et à s'en inspirer et veiller à une répartition solidaire et égalitaire de cet accueil sur l'ensemble du territoire belge.

Le CAL soutient toute initiative communale visant à l'instauration du statut de « **commune hospitalière** » (par le vote d'une motion, la commune s'engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut).

Droits des étrangers

Le CAL demande aux futurs élus :

- d'assurer l'**aide matérielle** aux demandeurs d'asile et l'aide médicale urgente aux personnes en séjour irrégulier, comme le prévoit la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 ;
- de veiller à l'accompagnement, par les CPAS, des personnes reconnues réfugiées dans la **seconde phase d'accueil** ;
- de ne pas instaurer de **frais administratifs** liés aux demandes de régularisation de séjour ;
- d'assurer une mise en balance entre l'intérêt de la personne humaine et de sa dignité et l'application des procédures et législations (ordre de quitter le territoire à l'encontre de personnes issues de zones de conflits, femmes en séjour irrégulier suite à une situation de violence intrafamiliale, etc.) ;
- de veiller au respect des **délais légaux** fixés pour les procédures relatives à l'établissement sur le territoire belge.

Initiales locales d'accueil (ILA)

Le CAL encourage les autorités locales et les responsables de CPAS à :

- veiller à la **création** et au soutien structurel d'ILA, qui, durant toute la procédure d'asile, permet un encadrement social dans une dynamique d'autonomisation ainsi qu'un suivi individuel cohérent et de qualité ;
- ouvrir dès que possible des **places d'accueil**, sans préjudice des compétences fédérales et d'un plan de répartition ; éviter les grands centres d'accueil éloignés des agglomérations et assurer la **communication** entre ILA et CPAS.



Prévention et sécurité : atteindre un équilibre délicat

Principes fondamentaux :

- L'État de droit garantit les **libertés individuelles**, piliers de la société démocratique.
- Les mesures discriminatoires et stigmatisantes doivent être **refusées**.

La sécurité est un droit de tout citoyen que l'État doit lui assurer afin de lui permettre de circuler et de vivre sereinement. Elle doit rester le monopole de l'État.

Dans l'exercice de cette compétence, le respect des libertés fondamentales qui permettent de construire, défendre, exiger des espaces de liberté et en jouir est fondamental.

Si cette matière reste, dans une large mesure, une compétence fédérale, au niveau local, le CAL :

- prône la **cohésion sociale** comme alternative aux politiques potentiellement attentatoires aux libertés ;
- s'oppose à toute **privatisation** de la fonction régalienne de la sécurité des personnes et des biens ;
- s'oppose au recours à des **citoyens « constatateurs d'incivilités »** ;
- plaide pour que soit encouragé et renforcé le travail essentiel des agents de **prévention**, des gardiens de la paix, des services de médiation, des éducateurs, des intervenants psychosociaux et des acteurs des plans locaux et régionaux de cohésion sociale ;
- refuse la **stigmatisation** des jeunes, considérés dans leur globalité comme source de désordre public, et prône l'abrogation des mesures et textes légaux locaux les visant spécifiquement ;
- demande que les communes refusent l'application des **sanctions administratives communales** aux mineurs de moins de 16 ans, conformément à la Convention internationale pour les droits de l'enfant ;
- s'oppose à ce que chaque nouvelle installation de **caméras de vidéosurveillance** se fasse sans avoir eu recours à une étude établissant leur nécessité objective ainsi que les conséquences de leur utilisation sur la vie privée ; veiller à la cohérence avec les priorités définies dans les plans zonaux de sécurité ;
- encourage à la **coordination** des services et acteurs locaux et des associations, en tenant compte des contingences déontologiques respectives et de la gestion adaptée du secret professionnel.

Éditeur responsable

Jean De Brueker, Centre d'Action Laïque,
Campus de la Plaine ULB CP236, 1050 Bruxelles

Contact

Centre d'Action Laïque asbl - Cellule Étude & Stratégie
Tél. : +32.2.627.68.11
E-mail : cal@laicite.net

Date de parution

Mai 2018

N° au dépôt légal

D/2018/2731/3

Lien vers la version en ligne

memorandum2018.laicite.be

Design et mise en page

www.MisterJekyll.be

